Paris 75 la cgt Finances Publiques

LE PAVÉ DE PANAME

Le journal de la CGT Finances Publiques Paris

N°42 - Avril 2020

Confiné·es mais déterminé·es !

Depuis le 17 mars, nous vivons une situation exceptionnelle. Tout s'est arrêté brusquement face à la pandémie et au grave risque de catastrophe sanitaire.
Chacune et chacun a dû prendre ses dispositions pour organiser sa vie pendant le confinement. Vie personnelle et professionnelle. Indubitablement, cela a été un choc pour beaucoup.

Le confinement se prolonge, la gestion de cette période est difficile pour tous et toutes : toujours isolé·es, en présentiel car effectuant des missions dites essentielles, en ASA, en télétravail, en garde d'enfants, fragiles, contaminées et en quatorzaine...)

La CGT Finances Publiques Paris a dû s'adapter très rapidement à cette situation inédite.

Elle n'a plus accès à ses locaux syndicaux ni à ses ordinateurs. Elle a dû tisser très rapidement une nouvelle chaîne de solidarité et d'entraide en recueillant les adresses e-mail personnelles et les numéros de portables de ses militant·es, syndiqué·es et sympathisant·es.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : secretariat75cgt@gmail.com.

Plus que jamais, la solidarité, la résistance, la défense des revendications et l'action sont la ligne de conduite de la CGT.

La vie et la santé avant toute autre considération ! Prenez soin de vous et de vos proches !

Retraites, emplois, salaires **On ne veut pas en rester là**

Rejoignez-nous ! **Syndiquez-vous !**

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris
Site : www.cgtdgfip75.org **Courriel : cgt.drfip75@dgfip.finances.gouv.fr** **Tél : 01 44 85 87 49**

All you need is glove !*

Alors que le confinement touche à sa fin, il n'est pas inutile de tirer un premier bilan du positionnement du DRFiP de Paris en matière de protection des agents.

Quelle a été sa stratégie en matière de confinement des agents et de mise en place du Plan de Continuation d'Activité ? Chercha-t-il à protéger l'intégrité physique et morale des agents dont il a la responsabilité ? A-t-il eu une stratégie ? L'examen des chiffres communiqués lors des audio-conférences n'apporte pas de réponses allant dans le bon sens. Et l'annonce de l'ouverture de la campagne Impôt sur le Revenu au 20 avril n'a en rien amélioré la situation.

La part des agents de la DRFiP travaillant (présentiel et télétravail) n'a cessé de progresser entre le 19 mars et le 20 avril, passant de 23 à 36% soit (1 042 à 1 597 collègues pour un effectif total de 4 443 agents).

Dans un premier temps, le télétravail se taillait la part du lion (évolution constante de 40 à 60% pour la période du 19 mars au 2 avril). Cela signifie-t-il pour autant que la direction ait privilégié le déploiement progressif du télétravail au profit du présentiel ? Malheureusement, tel n'est pas le cas. Après une baisse initiale entre le 19 et le 27 mars (-18%, de 622 à 510 collègues en présentiel), la direction a changé ses priorités. Depuis lors, le nombre de nos collègues devant se rendre sur leur lieu de travail n'a cessé de croître (+44%, de 510 à 732 agents, pour la même période le télétravail ne progressait que de 7%, de 811 à 865 agents).

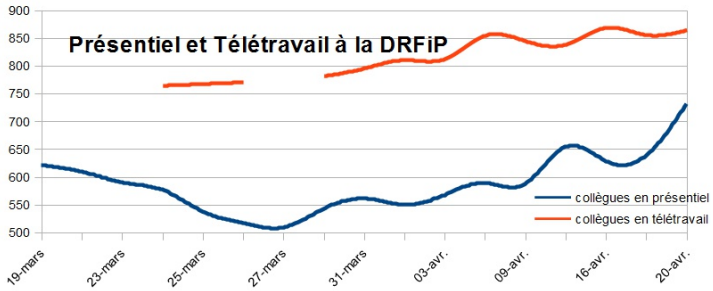

Certes le nombre d'agents parisiens contraints de déroger au confinement reste inférieur à la moyenne nationale (16 contre 20% de l'effectif au 20 avril) mais ce revirement assumé montre une fois de plus que la principale préoccupation de la direction parisienne n'est pas la santé des agents.

La situation particulière de l'Ile de France (zone fortement touchée par la pandémie, promiscuité dans les transports en commun…), l'incapacité de la direction à assurer la sécurité sanitaire élémentaire des agents dont elle a la responsabilité (absence de masques, gants et gels hydro-alcooliques introuvables, ménage déficient…) devraient appeler à d'autres choix. **Rappelons que seules les activités entrant dans le PCA doivent être exercées et qu'une fois ces missions terminées, les agents doivent pouvoir quitter leur travail.**

Quant aux suspicions de contamination, l'examen des données communiquées par la direction doit se faire avec la plus grande prudence. Précisons au préalable que les chiffres communiqués par la direction regroupent et cas de suspicions et cas avérés. Si un premier pic a été constaté, il est dû avant tout à l'amélioration du recensement par la direction. La progression de cas "suspects" lors de la 3ème semaine d'avril ralentit (+5%). Au 20 avril, 125 suspicions ou cas avérés de COVID 19 étaient recensés parmi les collègues de la DRIFP en cumulé.

La priorité du DRFiP doit être, avant tout, de garantir la stricte protection de tous les agents parisiens. <u>Mais, nous sommes face à une direction qui gère des "ressources" non des êtres humains</u> (d'ailleurs, elle ne parle pas d'agents mais d'unités). Au regard à ce bilan peu reluisant, la direction se doit de changer de cap. La CGT exige que le DRFiP fasse enfin preuve de considérations envers les agents qui font tourner la boutique. La santé et la sécurité des collègues doivent passer avant tout.

*vous avez juste besoin de gants !

Nos vies valent plus que leurs profits, leur budget et leur campagne IR !

Le directeur général l'a annoncé, lors de l'audio conférence nationale du 15 avril, le premier décès du COVID-19 à la DGFiP. Il s'agit d'un agent d'un SIE des Yvelines, malade et testé depuis le 11 mars. Les autres collègues ont tous été testés avec un résultat négatif. Les locaux ont été désinfectés et il n'y a eu aucun autre malade dans le service.
Bien évidemment nos pensées vont à sa famille, ses proches et ses collègues. Nous relevons que lors de l'audio conférence ministérielle du 10 avril que la CGT avait alerté le ministre Dussopt sur l'absence de CHS-CT dans les Yvelines malgré les demandes de la CGT. A Paris aussi, au début du confinement, la direction ne voulait pas de réunion du CHS-CT. Il aura fallu toute opiniâtreté, notamment, de la CGT pour imposer la tenue de deux CHS-CT, avec le dépôt de droits d'alerte.

A la date du 21 avril, il y a 125 collègues à Paris probablement atteint du Covid 19 (787 à la DGFIP). En Ile-de-France, à la même date, on compte 2 047 personnes en réanimation dont 589 à Paris et et 5 235 décès dont 1 288 à Paris. 21 340 décès au plan national à la date du 22 avril.

Combien faudra-t-il de morts ?
Tout cela, n'empêche pas la direction régionale sous l'injonction du directeur général et du ministre d'exiger un plus grand nombre d'agents en présentiel (732 le 21 avril, soit + 93 par rapport au 17 avril). Cette hausse est significative du fait de la campagne IR.
De plus, avec la campagne IR qui a débuté le 20 avril, faire déplacer des agent·es en nombre important et augmenter ainsi les agent·es en présentiel est irresponsable. Car enfin, le but du confinement n'est-il pas de ralentir de propagation du virus, pour permettre à notre système hospitalier (très affaibli par l'austérité budgétaire) de recevoir tous les malades pour pouvoir les soigner ? Prendre la responsabilité de faire déplacer, en plein confinement, en nombre des collègues qui utilisent les transports en commun c'est prendre la grave responsabilité qu'ils puissent tomber malades et contaminé·es. Sur l'initiative de la CGT un droit d'alerte unitaire Solidaires, CGT et FO a été déposé le 22 avril.

Combien faudra-t-il de malades en plus ?
Bien sûr, la "bouche en cul de poule", nos dirigeants nous font promesses sur promesses sur le ton "Rassurez-vous nous veillons sur vous, nous vous protégeons". Ainsi, les ministres Darmanin et Dussopt ne nous ont t-il pas écrit le 2 avril que "Nous savons que les conditions de travail sont parfois difficiles (…). Nous mettons tout en œuvre pour répondre aux difficultés (…). Chaque fois que nous le pourrons et que ce sera nécessaire, nous accroîtrons les éléments de protection. Vos directeurs y travaillent sans relâche".

Nous manquons de masques, de gants, de gel hydro alcoolique De plus, les modalités de remboursement des frais de transport pour les collègues qui utiliseraient leur véhicule personnel (ce que recommande le secrétariat général du ministère dans son guide des bonnes pratiques à la page 4) ne sont toujours pas annoncées…Cela fait un mois que nous devons lutter pied à pied pour faire appliquer le droit à la protection des agents comme par exemple le nettoyage en profondeur des locaux où ont travaillé des agent·es contaminé·es selon les recommandations de la médecine de prévention.

Mais, il est vrai que les ministres Darmanin et Dussopt sont membres d'un gouvernement qui malheureusement a pu expliquer à la population que les masques ne servaient à rien, et que les tests n'étaient pas utiles jusqu'à ce que la vérité éclate : il n'y a ni masques en quantité suffisante, ni tests pour permettre un dépistage systématique !
Mais il est vrai que les ministres Darmanin et Dussopt ont soutenu des gouvernements de droite, pour l'un, et de gauche, pour l'autre, qui en 15 ans ont supprimés 68 172 lits dans les hôpitaux et fait fermer nombre d'hôpitaux dont le Val de Grace et l'Hôtel Dieu à Paris.

Combien faudra-t-il de malades en plus ? Combien faudra-t-il de morts ?
Alors que le directeur de l'OMS et les scientifiques de tous pays (voir les avis des conseils scientifiques français, italiens et espagnols) en appellent à un renforcement du confinement, relevant qu'un dé-confinement maintenant se traduirait par une hausse importante de l'infection et de la mortalité, le gouvernement et le patronat français veulent sacrifier les salariées pour sauver les profits et le système économique en les faisant reprendre le travail au plus vite (dans le bâtiment, l'automobile...). Le Ministre Darmanin a donc décidé, en dépit des risques sanitaires, de remettre les agents de la DGFIP au boulot avec la complicité et la servilité du directeur général Fournel dans le cadre d'une campagne IR dès le 20 avril avec une montée en puissance du présentiel, notamment dans les SIP.

Alors que de nombreux médecins dans les médias expliquent les risques que font courir aux autres, les citoyens qui font du jogging dans des endroits aérés, comment comprendre que les agents des Finances publiques ne prendraient aucun risque à venir travailler dans des bureaux fermés à l'hygiène approximative et en empruntant les transports en commun connus pour être des foyers de contamination ?
Il faudrait 40 millions de masques par semaine pour les seuls soignants alors que le Président nous promet 15 millions de masques fin avril !

Combien faudra-t-il de malades en plus ? Combien faudra-t-il de morts ?
Le gouvernement plutôt que de remettre en cause à coups d'ordonnances le Code du Travail et le Statut général des fonctionnaires, de remettre en cause la durée du temps de travail (jusqu'à 60 heures par semaine) et de remettre en cause le droit à congés avec des ponctions allant jusqu'à dix jours dans la fonction publique ferait mieux de prendre les mesures politiques, économiques et sociales pour que les citoyen·nes bénéficient de leurs droits dés la rentrée de septembre. Il le fait bien pour les entreprises où c'est à guichet ouvert, il pourrait tout aussi bien le faire pour les particuliers.

Combien faudra-t-il de malades en plus ? Combien faudra-t-il de morts ?
La CGT Finances Publiques Paris dès le début du confinement a informé régulièrement les collègues sur les possibilités de mettre en place des droits d'alerte et des droits de retrait dès que les agents estimaient que leur sécurité n'était plus garantie.
Elle continuera à soutenir toute démarche allant en ce sens !
La CGT Finances Publiques affirme que sans protection il ne saurait y avoir de travail, campagne IR ou non, PCA ou non !
Pour faire respecter ce droit à la protection, elle saura prendre ses responsabilités en appelant les collègues à l'action !

Pas un malade en plus ! Pas un mort en plus !

Déconfinez-vous..... uniquement pour travailler !

Alors que la France a franchi le cap des 20 000 morts, dans son discours télévisé du lundi 13 avril, Macron a annoncé le début du déconfinement à partir du 11 mai. Une fois de plus ce fut un discours très long, au ton compassionnel, ne voulant oublier personne dans ses nombreux "remerciements".
Un discours, pour ceux qui veulent y croire, teinté d'une légère pointe d'autocritique mais vite tempérée par l'affirmation que d'autres pays sont dans le même situation, donc que ce n'est certainement pas sa faute si nous manquons de tout le matériel nécessaire à notre protection (masques, gel..).

En premier lieu il a annoncé, sous couvert de lutte contre les inégalités, la réouverture des crêches, écoles, collèges et lycées, après les avoir fermés dès le 12 mars car "nos enfants et nos plus jeunes sont celles et ceux qui propagent, semble-t-il, le plus rapidement le virus".
Par cette annonce il a suscité plus d'interrogations et de craintes que d'apaisement chez le personnel de l'Éducation nationale, les élèves, les parents, mais aussi parmi les collectivités territoriales et les administrations chargées de mettre en application cette décision. Elle est incompréhensible. En effet, comment expliquer que les cafés ou les restaurants doivent rester fermés et permettre en même temps aux élèves de se réunir massivement alors qu'ils·elles sont décrit·es comme potentiellement vecteurs asymptomatiques du virus. Contrairement à ce que semble penser Macron, les crêches et les établissements scolaires ne sont pas de simples lieux de garderie au service du MEDEF.

Après avoir déreglémenté à tout va au travers de la loi d'urgence sanitaire pour protéger les entreprises et les marchés financiers, permettant notamment aux employeurs privés d'imposer la pose de 6 jours de congés et de 10 jours de RTT, Macron a décidé, sous couvert d'égalité de traitement, de s'attaquer aux fonctionnaires. Dès le 15 avril une ordonnance était publiée imposant aux fonctionnaires le dépôt de cinq jours de réduction du temps de travail entre le 16 mars et le 16 avril 2020 et de cinq autres jours de réduction du temps de travail ou de congés annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période d'état d'urgence sanitaire. Faut-il rappeler à Macron que quand on est en autorisation d'absence on n'est pas en villégiature ? Jamais à une bassesse près, Macron et son gouvernement profitent de cette période de crise pour revenir sur les droits aux congés des salarié·e·s.

Macron a aussi décidé d'accorder une prime, de 1000€ maximum, pour les fonctionnaires,qui auront travaillé pendant le confinement et sous conditions. Les agents concernés sont ceux "faisant face à un surcroît important de travail, notamment dans le cadre des plans de continuité d'activité pendant la période d'état d'urgence sanitaire". Cette prime est un nouvel instrument de division.

Si Macron veut "récompenser les fonctionnaires" il doit le faire pour toutes et tous par une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice. Les fonctionnaires ne se contenteront pas d'une simple aumône.

Dans la fonction publique, après que Dussopt, ait menacé de sanction les fonctionnaires qui oseraient exercer leur droit de retrait, un cap a été franchi à l'inspection du travail. Depuis le 15 avril Anthony Smith, un inspecteur du travail de la Marne, ancien secrétaire général de la CGT-TEFP (travail emploi formation professionnelle), membre de son bureau national et représentant des inspecteurs du travail ne peut plus exercer sa mission. Il a été mis à pied par la Ministre du Travail Muriel Pénicaud pour avoir osé prescrire l'utilisation de masques pour les aides à domicile, tout en adressant régulièrement des lettres de rappel de la règlementation aux entreprises de son secteur. Anthony Smith a simplement fait son travail : protéger les salariés. La décision de la Ministre du travail est scandaleuse

Les agents hospitaliers, et ceux des EHPAD, ont été nombreux à se retrouver confrontés au Covid19 dans l'exercice de leurs missions. Ils ont contribué à l'effort collectif et ont payé un lourd tribut. Pour les remercier le Ministre de la Santé a annoncé des primes sensées valoriser leur engagement et leur abnégation et porteuses d'iniquité. Ce que revendiquent les personnels hospitaliers ce ne sont pas des primes au mérite mais des salaires et des conditions de travail décents. Cette crise sanitaire est venue révéler tout ce que dénoncent les personnels et leurs organisations syndicales, à savoir un manque d'effectif criant, un manque de place pour accueillir les patients du fait des nombreuses fermetures de lits et d'hopitaux ces dernières années.

Le gouvernement Macron n'hésite pas à mettre des milliards d'euros sur la table pour sauver les entreprises du CAC40. Par contre quand il s'agit de sauver l'hôpital public, il ne dégaine qu'une prime ponctuelle, contraint et forcé par les témoignages de prise de risques du personnel engendrée par la dégradation continue des conditions de travail.

Dans son discours du 12 mars, Macron disait "ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, notre Etat-providence ne sont pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe. Ce que révèle cette pandémie c'est qu'il est des biens et services qui doivent être placés en dehors de la loi du marché" . Un discours qui ne manquait pas de saveur venant de celui qui depuis son élection n'obéit qu'à une seule logique, la casse de nos conquêtes sociales obtenues par les luttes, qu'il s'agisse du code du travail, du statut des fonctionnaires, de la protection sociale, des services publics. Ne nous y trompons pas, les mesures annoncées ont surtout pour but de garantir les intérêts du patronat, se souciant peu des conséquences pour les travailleurs-euses et les citoyens-nes.

Ces discours larmoyants ne l'ont pas empêché de commander une note à la Caisse des Dépôts et Consignations qui expose une série de propositions s'inscrivant toutes dans la philosophie néolibérale qu'Emmanuel Macron a toujours défendue par le passé, privatisation rampante au travers de sulfureux partenariats public-privé (PPP), marchandisation accélérée de la santé : un plan qui tourne le dos aux valeurs de l'État-providence.

Macron a annoncé la suspension de la réforme de l'assurance chômage et celle de notre système de retraite. Ce n'est pas la suspension que veut la CGT, mais le retrait pur et simple de ces réformes mortifères. Pour autant il n'a pas abandonné la réforme de l'action publique.

Macron a su trouver des milliards pour sauver les entreprises et les marchés financiers. Les autres devront attendre. Les foyers en difficulté toucheront une modeste aide dont le montant est dérisoire. Rien n'est prévu en matière de logement pour les particuliers qui, du fait de cette crise sanitaire, ont du mal à faire face à des dépenses qui, elles, n'ont pas diminué.

Pour la CGT ce n'est pas aux salarié·e·s, aux précaires, aux privé·e·s d'emploi de payer cette crise dont ils ne sont pas responsables. Après cette crise il n'est pas question de travailler plus. Il faut, au contraire :

- Embaucher et augmenter les salaires de l'ensemble des salariés
- Relancer, relocaliser et nationaliser les activités de production des protections sanitaires nécessaires
- Imposer la suppression des dividendes aux actionnaires.
- Abroger les ordonnances de déréglementation du temps de travail.
- Définir les activités économiques essentielles dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et fermer les entreprises ne contribuant pas à ces besoins vitaux, et donc réorganiser le système productif pour répondre exclusivement aux besoins de la population.
- Interdire tous les licenciements et tous les PSE.
- Financer les services publics et renationaliser ceux qui sont en partie ou totalement privatisés.
- Relocaliser l'activité économique